



2023

Barème bonus écologique dont peuvent bénéficier les professionnels

Électrique

Acquisition ou Location ⁽¹⁾	Personnes morales* ⁽²⁾	Personnes physiques*
moins de 47 000€	3 000€ ⁽³⁾	5 000€ ⁽³⁾
plus de 47 000€	0€	0€
"Super Bonus" si revenu fiscal de référence par part ≤ à 14 089€	-	+ de 2 000€ ⁽⁴⁾
véhicule d'occasion électrique > 2 ans CO2 = 0g	0€	1 000€

¹Acquisition ou location d'un Véhicule Particulier ou d'un dérivé de Véhicule Particulier neuf ayant un Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) ≤3,5T, des émissions de CO2 = 0g WLTP et un poids max de 2,4T.

²Personnes morales : sociétés bénéficiant de statuts et capital social (SA, SARL, SAS, SNC, SCA, SCS, SEL, EURL, associations, etc.)

³Bonus limité à 27% du prix d'acquisition

⁴Pour les véhicules particuliers

*Commande à partir du 01/01/2023. Demande du paiement dans les 6 mois suivants la livraison.